

COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 juillet 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 16 mai 2019
- Rajoute deux points à l'ordre du jour : Acquisition de parcelles du Lotissement du Cottage à l'euro symbolique et autorisation d'installation de l'opérateur « Orange » sur l'antenne « Free » existante
- Approuve la répartition de droit commun pour les sièges du Conseil Communautaire
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat Zone de Revitalisation Rurale avec l'Agence de l'Eau pour des travaux en assainissement collectif et/ou eau potable
- Prend acte de la communication de ce rapport d'activité du SIED pour l'année 2018
- Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement Non Collectif 2018
- Adopte le rapport sur le prix et qualité du service public d'eau potable 2018
- Adopte le rapport sur le prix et qualité du service public d'assainissement collectif 2018
- Supprime un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2019
- Installe un système de vidéo protection aux ateliers municipaux auprès de l'entreprise Nexecur Protection
- Décide l'acquisition pour l'Euro symbolique des parcelles B 2534, B 2535, B 2536 et B 2537 « La Filature » au Lotissement sis rue des Tulipes, aux fins de réaliser la voie d'accès non réalisée par la maîtrise d'œuvre
- Valide la décision suivante : L'opérateur Free autorise « Orange » à s'installer sur son antenne, y compris pour la mise en place d'une chambre sur le terrain communal.

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 05 Juillet 2019

Le Maire,
Marie-Odile HAGEMANN